

PROJET EDUCATIF

Accueil de Loisirs Sans Hébergement 12-17 ans



Années 2022-2023

INTRODUCTION

« Œuvrer, tous ensemble, à former des enfants et des adolescents, citoyens épanouis, libres et autonomes, capables de prendre place dans la société et de devenir les acteurs de son évolution », telle est la finalité de l'action municipale en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Le service jeunesse municipal a pour mission d'accueillir et de répondre au mieux aux besoins et demandes des jeunes Quévénois de 3 à 17 ans, et de leurs familles. Il développe deux ALSH adaptés aux différents publics : Cocci'Vac-Multi'Vac, qui accueille les 3-12 ans, et La Ferme de Kerzec, qui accueille les 12-17 ans.

Face à un public difficile à mobiliser sur des projets collectifs, il s'agit d'éveiller la curiosité, de stimuler la créativité et de donner envie de partager ensemble des passions, dans des domaines très variés : sport, culture, loisirs, environnement, solidarité, citoyenneté, sorties...

Il s'agit de créer un espace de liberté, de découverte, d'échange et de rencontre, au sein d'une structure cadrée.

Favoriser la socialisation des jeunes par cette diversité d'animations est l'objectif essentiel d'un tel ALSH.

Le projet éducatif de la Ferme de Kerzec pose les bases du programme que la municipalité souhaite mettre en œuvre à destination des préadolescents et des adolescents de Quéven. Il affirme le rôle co-éducatif fondamental que joue la collectivité à l'égard d'un public spécifique en constante évolution.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un environnement élargi aux autres acteurs du territoire dans ce domaine : le Baratin, tous les équipements socioculturels et sportifs municipaux, ainsi que les établissements scolaires du territoire.

Objectifs de l'ALSH 12-17 ans

Favoriser l'épanouissement des jeunes

- ▶ En permettant aux jeunes de s'ouvrir à la culture dans toutes ses formes (partenariat avec la médiathèque, les Arcs, le Baratin...), de découvrir des techniques sportives, ludiques et créatives : en développant une véritable dynamique autour des jeunes, par des projets **diversifiés d'éducation populaire**.
- ▶ En soutenant les projets individuels et collectifs initiés par les jeunes (notamment des projets autofinancés par des actions imaginées et mises en œuvre par les jeunes), en encourageant leur créativité et leur autonomie, en les intégrant dans l'organisation de leurs loisirs.
- ▶ En améliorant la qualité de l'accueil et en faisant évoluer la maison de quartier en un véritable ALSH « La Ferme de Kerzec », ouvert à tous les jeunes du territoire, prenant en compte les différentes sensibilités du public, ses centres d'intérêt diversifiés et favorisant la mixité sociale

Aider à la socialisation et favoriser une démarche citoyenne

- ▶ Accompagner les jeunes dans l'élaboration de leurs projets (autogestion) et contribuer à l'élargissement de leurs centres d'intérêt au-delà des loisirs, du sport et de la culture. C'est proposer une sensibilisation à la citoyenneté, au développement durable, à la solidarité et aux autres générations.
- ▶ Développer une démarche participative et permettre aux jeunes d'être acteurs dans l'animation de la vie locale :
 - encourager la participation des jeunes à l'organisation d'animations socioculturelles : Fête de la Musique, projets socioculturels, intergénérationnel.
 - créer des « commissions jeunes », leur permettant de s'investir dans la vie de la commune.
- ▶ Aménager des espaces pour les jeunes, bien identifiés, valorisés et repérés.
- ▶ Dynamiser les partenariats : par des chantiers jeunes permettant la socialisation, la construction personnelle et l'acquisition de connaissances, en partenariat avec les associations locales et les services techniques de la ville.

Permettre l'épanouissement des jeunes et l'acquisition progressive de leur autonomie

- ▶ Développer leur curiosité, créativité et esprit critique,
- ▶ Faciliter leur accès à l'information,
- ▶ Leur donner le goût de s'investir dans des projets collectifs,
- ▶ Développer leur capacité à découvrir le monde qui les entoure et les accompagner pour faire émerger leurs projets personnels,
- ▶ Favoriser l'écoute et les échanges, pour mieux comprendre et cibler leurs attentes,
- ▶ Veiller à établir et maintenir un lien avec les familles,
- ▶ Insister sur les notions de respect, de tolérance, d'écoute, de confiance, de solidarité.

L'accès au service

Chaque année, à partir du mois de mai. Les parents ou tuteurs légaux sont tenus de remplir et signer le dossier d'inscription du jeune. Ce dernier permet au jeune de fréquenter le local et de s'inscrire aux activités. Nous tenons à ce que les parents aient connaissance du règlement intérieur au pôle jeunesse.

Le dossier d'inscription a un coût annuel de 3 €.

Les modalités d'inscriptions répondent au partenariat CAF et MSA.

Il donne droit à :

- ▶ Une inscription gratuite à la médiathèque.
- ▶ 50 % le prix d'une place de concert au centre culturel municipal les « Arcs » (Hors productions).

Le dossier comprend :

- Une fiche de renseignement détaillant les informations concernant le jeune
- Une autorisation de droit à l'image.
- Une autorisation parentale annuelle.

En complément de ce dossier, vous pouvez nous demander :

- Un exemplaire du projet pédagogique et éducatif.
- Un exemplaire du règlement intérieur signé par le jeune et la famille.

Il doit être mis à jour chaque année par :

- Une copie des vaccins à jour
- Deux photos
- Une copie du test d'aisance aquatique pour toutes activités nautiques



Sans s'être acquitté de ces formalités, le jeune ne peut être accueilli à l'accueil de loisir !

« La Ferme de Kerzec » n'assure pas de service de restauration. Cependant dans le cas d'activités à la journée, plusieurs possibilités peuvent être envisagées. ●

Pique-nique fourni par les jeunes

- Repas confectionné par les jeunes (encadrés par un animateur)

Les inscriptions

Une fois que le programme d'activités est disponible, les inscriptions sont ouvertes.

Pour chaque activité, payante ou non payante, une fiche d'inscription est établie. Elle doit être systématiquement signée par les parents ou représentants légaux. Il est en effet essentiel que les parents soient informés des activités pratiquées par leurs enfants au sein de l'Accueil de Loisirs en donnant leur accord.

Lorsque les effectifs pour une activité sont complets, une liste d'attente est établie.

La programmation d'activités lors des vacances scolaires

A chaque vacance, l'équipe d'animation propose un programme d'activités et d'animations.

Ce programme est disponible dans les quatre entités du pôle jeunesse. Il est distribué dans les commerces de proximité et au collège de Quéven. Les jeunes inscrits à l'ACM le reçoivent par mail.

Ce programme d'activité précise : les horaires, le lieu, le type d'activité avec un descriptif et coût. Chaque jour à son thème, exemple : lundi création, mardi sport, mercredi loisir, jeudi découverte ...

(Pour plus de renseignements, lire le projet pédagogique)

La programmation des séjours

A chaque vacance d'été un programme de mini camps est proposé par l'équipe d'animation. Il est distribué comme pour le programme d'activités.

(Pour plus de renseignements, lire le projet pédagogique)